

RÉUNION DU 04 AVRIL 2013

Le quatre avril deux mil treize à vingt heures trente le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. NEGRET Jean-François, Maire.

PRESENTS : M. NEGRET Jean-François – M. BONNEFOND Michel – M. GILBERTO Roland – Mme NICOT Claudine - M. ROUDIER Yves – M. BRIN Michaël - M. CARDOT Claude - Mme CHATELIER Mireille – M. CHOLLET Freddy – M. FILLOLEAU René – Mme HIREL Brigitte – M. PENOT Dominique - Mme STEFANSKA Valérie –

ABSENTS EXCUSÉS : Mme LOSTANLEN Pascale a donné pouvoir à Mme NICOT Claudine – M. LEFEUVRE Christian a donné pouvoir à M. NEGRET Jean-François – M. MEYRAUD Ludovic - M. SABOURDIN Stéphane – Mme TROTIGNON Laëtitia -

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme STEFANSKA Valérie -

- ORDRE DU JOUR -

Monsieur NEGRET rappelle que systématiquement le public pourra prendre la parole pendant 15 à 20 minutes après que la séance du Conseil Municipal soit levée.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE : adopté à l'unanimité.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR :

Ajout des questions suivantes :

- 20 – Suppression d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet ;
- 21 – Participations du placier aux réunions de la commission municipale de gestion et d'attribution des emplacements des marchés – vacations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les modifications de l'ordre du jour ci-dessus indiquées.

Tableau de classement de la voirie communale : Approbation de la convention pour la réalisation de cette mission avec le syndicat mixte départemental de la voirie des communes de Charente-Maritime – Annulation de la délib N° 13/08-03-2013.

1 - COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2012 – COMMUNE DE MESCHERS –

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion 2012 du Comptable Municipal, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépense	Recette	Dépense	Recette	Dépense	Recette
	ou	ou	ou	ou	ou	ou
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultats reportés		5 730,27 €	713 090,85 €		713 090,85 €	5 730,27 €
Opérations de l'exercice	3 187 584,58 €	3 503 036,04 €	394 868,29 €	1 116 458,52 €	3 582 452,87 €	4 619 494,56 €
TOTAUX	3 187 584,58 €	3 508 766,31 €	1 107 959,14 €	1 116 458,52 €	4 295 543,72 €	4 625 224,83 €
Résultats de clôture		321 181,73 €		8 499,38 €		329 681,11 €
Restes à réaliser			372 092,00 €	138 162,00 €	372 092,00 €	138 162,00 €
TOTAUX CUMULES		321 181,73 €	372 092,00 €	146 661,38 €	372 092,00 €	467 843,11 €
RESULTATS DEFINITIFS		321 181,73 €	- 225 430,62 €			95 751,11 €

*Le Conseil Municipal
décide à l'unanimité*

- d'approuver le Compte de Gestion du Comptable Municipal ;
- de constater, les identités de valeurs avec les indications du Compte Administratif ;
- de voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2 - COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2012 – COMMUNE DE MESCHERS –

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2012, document qui retrace, en ce qui concerne la Commune, l'exécution du Budget Primitif 2012 (et des décisions modificatives qui s'y rattachent), lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépense	Recette	Dépense	Recette	Dépense	Recette
	ou	ou	ou	ou	ou	ou
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultats reportés		5 730,27 €	713 090,85 €		713 090,85 €	5 730,27 €
Opérations de l'exercice	3 187 584,58 €	3 503 036,04 €	394 868,29 €	1 116 458,52 €	3 582 452,87 €	4 619 494,56 €
TOTAUX	3 187 584,58 €	3 508 766,31 €	1 107 959,14 €	1 116 458,52 €	4 295 543,72 €	4 625 224,83 €
Résultats de clôture		321 181,73 €		8 499,38 €		329 681,11 €
Restes à réaliser			372 092,00 €	138 162,00 €	372 092,00 €	138 162,00 €
TOTAUX CUMULES		321 181,73 €	372 092,00 €	146 661,38 €	372 092,00 €	467 843,11 €
RESULTATS DEFINITIFS		321 181,73 €	- 225 430,62 €			95 751,11 €

*Le Conseil Municipal, présidé pour l'occasion
par Monsieur BONNEFOND Michel
et en l'absence de Monsieur le Maire
décide à l'unanimité*

- d'approuver le Compte Administratif présenté par Monsieur le Maire en ce qui concerne la Commune, pour l'exercice 2012 ;
- de constater, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion du Comptable Municipal ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- de voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur NEGRET précise que les économies de fonctionnement ont permis d'obtenir un excédent de clôture d'un montant de 321 181,73 € et de financer les restes à réaliser, notamment la réhabilitation de la future poste.

3 - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE - COMMUNE DE MESCHERS -

Le Conseil Municipal, considérant le Compte Administratif de l'exercice 2011, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le Compte Administratif :

- présente un résultat de fonctionnement excédentaire de **321 181.73 €** ;
- présente un solde d'exécution déficitaire (de la section d'investissement) de **225 430.62 €** ;

*décide à l'unanimité,
d'affecter le résultat comme suit :*

POUR MEMOIRE

Exercice 2011 :

Résultat de clôture fonctionnement 2011 545 463.12 €
Résultat de clôture investissement 2011 - 539 732.85 €

Affectation du résultat 2011 au budget 2012 (1068) 539 732.85 €
Report à nouveau en fonctionnement (002) 5 730.27 €

Exercice 2012 :

Résultat de clôture fonctionnement 2012..... 321 181.73 €

Résultat de clôture investissement 2011(sans RAR) 8 499.38 €

Résultat de clôture investissement 2011(RAR compris) - 225 430.62 €

Affectation obligatoire :

- à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) 225 430.62 €
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) 95 751.11 €
- solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement reporté (001).....0 €

4 - FISCALITE 2013 – COMMUNE DE MESCHERS -

Monsieur BONNEFOND, 1^{er} Adjoint, propose au Conseil Municipal, les hypothèses calculées pour les taux 2013 :

TAXES	Bases d'imposition effectives 2012	Produit 2012	Taux	Hypothèse 0 : à pression fiscale égale		Hypothèse 1 : + 0,75%		Hypothèse 2 : + 1%		Hypothèse 3 : + 1,5%		Hypothèse 4 : + 1,75%	
				Produit attendu 2013	Taux Actuels	Produit attendu 2013	Taux	Produit attendu 2013	Taux	Produit attendu 2013	Taux	Produit attendu 2013	Taux
Taxe habitation	8 622 366	919 144,22 €	10,66	952 577,60 €	10,66%	959 726,40 €	10,74%	962 103,38 €	10,77%	966 866,26 €	10,82%	969 556,00 €	10,85%
Taxe Foncier Bâti	4 935 027	999 836,47 €	20,26	1 035 286,00 €	20,26%	1 042 951,00 €	20,41%	1 045 638,86 €	20,46%	1 050 815,29 €	20,56%	1 053 171,00 €	20,61%
Taxe Foncier Non Bâti	81 106	27 559,82 €	33,98	26 810,22 €	33,98%	27 007,47 €	34,23%	27 078,32 €	34,32%	27 212,37 €	34,49%	27 275,73 €	34,57%
TOTAL		1 946 540,51 €		2 014 673,82 €		2 029 684,87 €		2 034 820,56 €		2 044 893,93 €		2 050 002,73 €	
				Hypo 0 p/r n-1		Hypo 1 p/r n-1		Hypo 2 p/r n-1		Hypo 2 p/r n-1		Hypo 2 p/r n-1	
				68 133,31 €		83 144,36 €		88 280,05 €		98 353,42 €		103 462,22 €	

Le vote donne le résultat suivant :

- Hypothèse 0 : pas de hausse des taux = 0 voix
- Hypothèse 1 : hausse de 0,75% des taux = 0 voix
- Hypothèse 2 : hausse de 1% des taux = 0 voix
- Hypothèse 3 : hausse de 1,50% des taux = 2 voix (M. CARDOT, M. GILBERTO)
- Hypothèse 4 : hausse de 1,75% des taux = 13 voix (M. BONNEFOND, Mme CHATELIER, M. FILLOLEAU, M. CHOLLET, M. NEGRET (pouvoir M. LEFEUVRE), M. ROUDIER, Mme HIREL, M. BRIN, M. PENOT, Mme NICOT (pouvoir Mme LOSTANLEN), Mme STEFANSKA)

*Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré
décide à la majorité*

➤ de fixer le taux de chacune des trois taxes pour l'année 2013 ainsi :

☞ taxe d'habitation	10.85 %
☞ taxe foncière sur propriétés bâties	20,61 %
☞ taxe foncière sur propriétés non bâties	34.57 %

M. PENOT demande que les taux de la commune, départemental et nationaux soient dans le prochain bulletin.

5 - BUDGET PRIMITIF 2013 – COMMUNE DE MESCHERS -

Monsieur BONNEFOND, 1^{er} Adjoint, après avoir présenté le projet de budget primitif pour l'exercice 2013, précise qu'il s'équilibre comme suit :

☞ Section de fonctionnement –	
* Dépenses	3 658 572.11 €
* Recettes	3 658 572.11 €
☞ Section d'investissement –	
* Dépenses	1 512 002.03 €
* Recettes	1 512 002.03 €

*Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré
décide à l'unanimité*

➤ de voter le Budget Primitif de la commune, pour l'exercice 2013, tel que présenté par Monsieur BONNEFOND.

M. PENOT demande les raisons de l'augmentation des salaires.

M. NEGRET explique la situation :

- 66 000 € sont prévus pour le financement des 3 postes d'agents en disponibilité (obligation légale) ;
- 30 000 €, les remplacements des agents en cas de maladie ;
- 20 000 € correspondent à l'augmentation des cotisations patronales 2013.

Actuellement 400 000 € d'emprunt serviront au financement de la 1^{ère} tranche de la Falaise de la rue du Moulin à la rue des Carrières – 30 % eau pluviale. En attente de la réponse suite aux demandes de subvention pour le lancement du projet.

Monsieur le Maire ajoute que :

- 200 000 € sont affectés pour la voirie en 2013 – 0 € en 2012 auxquels s'ajoutent les 400 000 € de la Falaise.
- de la nécessité du passage au numérique pour maintenir le cinéma à Meschers (110 000 €), accord pour des subventions d'un montant de 72 500 €.

Les acquisitions : une partie pour l'aménagement routier route de Royan, en vue de l'aménagement avec le Conseil Général 17 pour la réfection de la route départementale, la commune devra prendre en charge certains aménagements. Cette acquisition permettra un aménagement à cet endroit.

Acquisition SCHEIN pour l'aménagement giratoire boulevard de la Falaise.

Aménagement d'une 5^{ème} classe ainsi que d'une salle informatique puisque le choix a été de ne pas mettre un modulaire dans la cour de l'école ne sachant pas quelle sera l'évolution des effectifs dans les années à venir.

Monsieur le Maire précise que ce budget sera le dernier de cette équipe et a pour objectif de terminer les travaux et derniers choix souhaités par l'équipe actuelle.

Monsieur le Maire remercie tous ceux qui ont participé à ce travail.

6 - COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2012 – PORT DE MESHCHERS –

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion 2012 du Comptable Municipal, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépense	Recette	Dépense	Recette	Dépense	Recette
	ou	ou	ou	ou	ou	ou
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultats reportés		108 652,04 €		22 169,36 €		130 821,40 €
Opérations de l'exercice	199 327,76 €	204 205,46 €	1 068 060,51 €	1 148 879,03 €	1 267 388,27 €	1 353 084,49 €
TOTAUX	199 327,76 €	312 857,50 €	1 068 060,51 €	1 171 048,39 €	1 267 388,27 €	1 483 905,89 €
Résultats de clôture		113 529,74 €		102 987,88 €		216 517,62 €
Restes à réaliser			29 985,00 €		29 985,00 €	€ -
TOTAUX CUMULES		113 529,74 €	29 985,00 €	102 987,88 €	29 985,00 €	216 517,62 €
RESULTATS DEFINITIFS		113 529,74 €		73 002,88 €		186 532,62 €

*Le Conseil Municipal
décide à l'unanimité*

- d'approuver le Compte de Gestion du Comptable Municipal ;
- de constater, les identités de valeurs avec les indications du Compte Administratif ;
- de voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

7 - COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2012 – PORT DE MESHCHERS –

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2012, document qui retrace, en ce qui concerne le Port de MESHCHERS, l'exécution du Budget Primitif 2012 (et des décisions modificatives qui s'y rattachent), lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépense	Recette	Dépense	Recette	Dépense	Recette
	ou	ou	ou	ou	ou	ou
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultats reportés		108 652,04 €		22 169,36 €		130 821,40 €
Opérations de l'exercice	199 327,76 €	204 205,46 €	1 068 060,51 €	1 148 879,03 €	1 267 388,27 €	1 353 084,49 €
TOTAUX	199 327,76 €	312 857,50 €	1 068 060,51 €	1 171 048,39 €	1 267 388,27 €	1 483 905,89 €
Résultats de clôture		113 529,74 €		102 987,88 €		216 517,62 €
Restes à réaliser			29 985,00 €		29 985,00 €	- €
TOTAUX CUMULES	- €	113 529,74 €	29 985,00 €	102 987,88 €	29 985,00 €	216 517,62 €

*Le Conseil Municipal, présidé pour
l'occasion par Monsieur BONNEFOND Michel
et en l'absence de Monsieur le Maire
décide à l'unanimité*

- d'approuver le Compte Administratif présenté par Monsieur le Maire en ce qui concerne le Port, pour l'exercice 2012 ;
- de constater les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- de voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

8 - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE – PORT DE MESCHERS –

Le Conseil Municipal, considérant le Compte Administratif de l'exercice 2012, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le Compte Administratif :

- présente un excédent de fonctionnement de 113 529.74 €
- présente un excédent d'investissement de 102 987.88 €

*décide à l'unanimité
d'affecter le résultat comme suit :*

POUR MEMOIRE

Exercice 2011 :

Résultat de clôture fonctionnement 2011 108 652.04 €
 Résultat de clôture investissement 2011 22 169.36 €

Affectation du résultat 2011 au budget 2012 (1068) 0 €
 Report à nouveau en fonctionnement (002) 108 652.04 €
 Report à nouveau en investissement (001) 22 169.36 €

Exercice 2012 :

Résultat de clôture fonctionnement 2012 113 529.74 €
 Résultat de clôture investissement 2012 102 987.88 €

Affectation obligatoire :

- à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) 0 €
- affectation à l'excédent reporté section de fonctionnement (report à nouveau créateur) (ligne 002) 113 529.74€
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur) section d'investissement reporté (001) 102 987.88 €

9 - BUDGET PRIMITIF 2013 – PORT DE MESCHERS –

Monsieur BONNEFOND, 1^{er} Adjoint, propose au Conseil Municipal de voter le budget du Port en section d'exploitation, comme d'investissement par chapitre.

Le Budget Primitif s'équilibre comme suit :

☞ Section d'exploitation –
 * Dépenses 319 671.14 €
 * Recettes 319 671.14 €

☞ Section d'investissement –

* Dépenses	302 312.28 €
* Recettes	302 312.28 €

*Le Conseil Municipal, considérant
l'exposé de Monsieur BONNEFOND,
décide à l'unanimité*

- de voter le Budget Primitif du Port de MESCHERS en ce qui concerne l'exercice 2013.

10 - RECRUTEMENT D'UN CONTRACTUEL – RESPONSABLE DES SERVICES TECHNIQUES –

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de recruter un responsable des services techniques. Suite à un appel à candidatures par voie de mutation infructueux, il propose au Conseil Municipal le recrutement d'un contractuel afin d'assurer ces fonctions pour la période suivante :

Du 1^{er} mai 2013 au 31 mars 2014 à raison de 35h hebdomadaires

*Le Conseil Municipal
sur rapport du Maire
et après en avoir délibéré
décide à l'unanimité*

- de donner un avis favorable à ce recrutement à l'échelon 8 du grade de Technicien Principal 1^{ère} classe (indice brut 585 – majoré 494) ;
➤ d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à ce recrutement.

11 - PRISE EN CHARGE DE REPAS A LA CANTINE – STAGIAIRE DU CENTRE DE GESTION –

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de la formation en alternance des secrétaires de mairie remplaçants, organisée par le Centre de Gestion et le CNFPT, la commune a accepté d'accueillir Madame SAUSSE Nathalie, en stage du 4 mars au 1^{er} juillet 2013.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la commune prenne en charge le coût des repas pendant cette période de stage.

*Le Conseil Municipal,
sur rapport du Maire
après en avoir délibéré
à l'unanimité*

- donne un avis favorable à la prise en charge par la commune de 24 repas maximum, pris par Madame SAUSSE Nathalie pour un montant estimé à 3,95 € TTC par repas soit un montant total de 94,80 €.

12 – SUPPRESSION DE LA REGIE - BOUTIQUE GROTTES DE REGULUS –

Monsieur GILBERTO, 2^{ème} Adjoint, rappelle au Conseil Municipal qu'une régie a été créée lors de la séance du 24 juin 2011, pour l'encaissement de la vente des produits de la boutique aux grottes de Regulus.

Il propose de supprimer cette régie et d'intégrer ces recettes à la régie permettant l'encaissement des entrées du site, afin de faciliter l'accueil des visiteurs et les paiements par carte bancaire.

Le Conseil Municipal

*sur rapport de Monsieur GILBERTO
après en avoir délibéré
à l'unanimité*

- *décide de supprimer la régie pour l'encaissement de la vente des produits de la boutique aux grottes de Regulus ;*
- *décide d'intégrer ces recettes à la régie permettant l'encaissement des entrées du site ;*
- *charge le Maire des formalités à accomplir.*

13 – SUPPRESSION DE LA REGIE – MISE A DISPOSITION DE BATIMENTS ET DE MATERIEL –

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, compte tenu du peu d'encaissements effectués, de supprimer la régie de mise à disposition de bâtiments et de matériel.

*Le Conseil Municipal
sur rapport du Maire
après en avoir délibéré
à l'unanimité*

- *décide de supprimer la régie de mise à disposition de bâtiments et de matériel ;*
- *précise que les encaissements seront effectués par l'émission de titres de recette ;*
- *charge le Maire des formalités à accomplir.*

14 – GROTTES DE REGULUS ET BOUTIQUE : TARIFS 2013 -

Monsieur GILBERTO, 2^{ème} adjoint, informe le Conseil Municipal qu'il convient de modifier les tarifs votés lors de la séance du 28 janvier 2013, en ce qui concerne le site des Grottes de Régulus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'appliquer les tarifs suivants :

• *Droits d'entrée du site :*

<i>Adulte</i>	<i>4,90 €</i>
<i>Groupe d'adultes (10 personnes et plus)</i>	<i>4,30 €</i>
<i>Enfant (5 à 15 ans) – 5 ans gratuit</i>	<i>3,40 €</i>
<i>Groupe d'enfants (10 personnes et plus)</i>	<i>2,80 €</i>
<i>Enfant groupe rallye</i>	<i>3,00 €</i>
<i>Nocturne adulte (mardi soir juillet/août)</i>	<i>7,00 €</i>
<i>Nocturne enfant (5 à 15 ans) – 5 ans gratuit</i>	<i>5,00 €</i>
<i>Rendez-vous des grottes (Conférences, débats...)</i>	<i>3,00 €</i>
<i>Déambulation adulte (le soir mi-juillet/mi-août) – 10 ans gratuit</i>	<i>2,50 €</i>
<i>Animation maternelle (3 – 6 ans) en remplacement déambulations 3-6 ans</i>	<i>2,00 €</i>
<i>Tarif réduit (étudiants, demandeurs d'emploi, handicapés...)</i>	<i>4,10 €</i>
<i>Tarif réduit enfant handicapé (5 – 15 ans)</i>	<i>2,60 €</i>
<i>Journées du patrimoine (tarif unique / - 5 ans gratuit)</i>	<i>2,50 €</i>
<i>Totem adulte</i>	<i>4,30 €</i>
<i>Totem enfant</i>	<i>2,80 €</i>
<i>Passion adulte</i>	<i>4,30 €</i>
<i>Passion enfant</i>	<i>2,80 €</i>
<i>Tarif hébergements Meschers adulte (campings, résidences de vacances)</i>	<i>4,10 €</i>
<i>Tarif hébergements Meschers enfant (campings, résidences de vacances)</i>	<i>2,60 €</i>
<i>Tarif partenaire adulte (15 % tarif groupe)</i>	<i>3,74 €</i>
<i>Tarif partenaire enfant (15 % tarif groupe)</i>	<i>2,44 €</i>

• *Produits boutique :*

<i>Magnet Smash</i>	<i>1,00 €</i>
<i>Magnet Marcou</i>	<i>2,50 €</i>
<i>Porte-clé Smash</i>	<i>1,50 €</i>
<i>Porte-clé Marcou</i>	<i>3,00 €</i>
<i>Carte postale (à l'unité)</i>	<i>0,35 €</i>
<i>Cartes postales (par 5)</i>	<i>1,50 €</i>

Set de table	4,50 €
Bateaux Pirate.....	6,00 €
Bateaux Régulus GM.....	8,00 €
Bateaux Régulus PM	6,00 €
Carrelet 10,5 cm.....	9,00 €
Carrelet 14,5 cm.....	17,00 €

Il précise :

- que le règlement des droits de visite pourra être effectué, pour les groupes, après service fait, sur émission d'un titre de recette ;
- que les tarifs partenaire seront appliqués sous réserve de la signature d'une convention et à partir de 100 personnes par saison ;
- que cette délibération annule et remplace celle du 28 janvier 2013.

15 – REFONDATION DE L'ECOLE – MODIFICATION DES RYTHMES SCOLAIRES -

Monsieur le Maire informe les membres présents que la réforme scolaire annoncée répartira, pour les écoles maternelles et élémentaires, sur 5 journées les 24 heures d'enseignement hebdomadaire, et laissera à la charge des communes 3 heures d'accueil pour tous les élèves, afin qu'aucun d'entre-eux «ne quitte l'école avant 16 h 30».

Conformément aux déclarations du Président de la République, les collectivités peuvent mettre en oeuvre la réforme scolaire à venir dès la prochaine rentrée ou, à titre dérogatoire, en septembre 2014.

De nombreuses réunions de concertation au niveau du canton, de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, en interne avec la collaboration des enseignants, des représentants de parents d'élèves ont eu lieu.

Un questionnaire a été transmis aux familles, enseignants et personnels de l'école. 65 % des parents et 100 % des enseignants souhaitent la mise en place de la réforme en 2014.

Les changements d'organisation sont très importants.

- Les financements :

- Si la collectivité faisait le choix de mettre en oeuvre la réforme dès septembre 2013, elle pourrait certes prétendre aux incitations financières annoncées. Mais cette source de financement ne semble acquise que pour cette année scolaire. Le coût annoncé est de 50 € par élève. (Soit 9 750 €)
- Pour MESCHERS SUR GIRONDE c'est donc une somme de 23 226 €, en référence au nombre total d'élèves scolarisés dans les écoles publiques (195 élèves) que la ville devra financer en année pleine. (une augmentation 162 € soit 11 % du coût annuel de fonctionnement par élève de maternelle et de 114.88 € soit 30% du coût annuel de fonctionnement par élève de primaire) hors financement de l'Etat.
- Cette dépense, non-compensée à terme semble-t-il, nécessite une adaptation très profonde de notre budget. Par ailleurs, une participation financière des familles peut être envisagée pour ces nouvelles activités. Au vu des éléments connus à ce jour, cette éventualité n'est pas envisagée.
- Plus de la moitié des parents ont sollicité la mise en place d'un service de cantine le mercredi midi après la classe, le surcoût de ce service serait de l'ordre de 18 627 €

- Les effectifs accueillis :

- Les informations actuellement disponibles laissent penser que tous les enfants scolarisés dans les écoles communales devront être pris en charge durant 3 heures par semaine. Les problèmes "logistiques" sont nombreux : gestion des inscriptions de tous les enfants accueillis, recueil des informations indispensables (coordonnées des familles...), contrôle des présences des enfants, mise en place d'un service cantine le mercredi midi.

- La planification et l'organisation des accueils :

- Chaque commune devra assurer cet accueil en plus des activités périscolaires facultatives qu'elles mettent déjà en oeuvre par ailleurs. Mais la répartition dans la semaine scolaire doit être construite avec toute la communauté éducative, professeurs, parents, associations sportives et culturelles.

- De la réponse à ces questions dépend évidemment la modification des plannings de travail des agents municipaux, qui doit être validée par les organes paritaires (ATSEM, agents d'entretien, animateurs périscolaires, agents de restauration, personnels d'encadrement) et une discussion avec les communes du territoire afin d'étudier le recrutement de personnel « intercommunaux » en cas d'adaptation des jours et heures des activités.
- **Le pilotage du dispositif et le pouvoir de décision :**
 - Une concertation a été organisée auprès des parents d'élèves, des enseignants et du personnel communal. Le résultat fait apparaître que plus de 65 % des personnes interrogées souhaite la mise en place de la réforme en 2014.
 - Cette concertation entre tous les acteurs nécessite encore des arbitrages, d'autant plus qu'il serait intéressant d'envisager une harmonisation au-delà de la commune, en fonction du bassin de vie.
 - En cas de mise en place à la rentrée de septembre 2013, l'organisation doit être arrêtée à la fin du mois de juin, avant les vacances scolaires. Nous ne disposons donc que d'environ 150 jours pour définir et préparer la mise en oeuvre du projet. Ce délai est extrêmement court, dès lors qu'il faudra rencontrer de multiples partenaires internes et externes.

Face à de telles inconnues, il est indispensable de reporter à septembre 2014 la mise en oeuvre de la réforme scolaire envisagée par le gouvernement, le futur dispositif pourra alors sereinement être discuté et négocié avec tous les partenaires, tout au long de l'année, avant d'être arrêté à la fin de l'année civile 2013.

Considérant les incertitudes à propos des règles d'organisation des 3 heures d'accueil nouvellement mises à la charge de la ville de MESCHERS SUR GIRONDE par la réforme des rythmes scolaires ;

Considérant le coût important, plus de 23 226 € par an, de ce nouvel accueil, dans un contexte économique difficile et face à un budget contraint ;

Compte-tenu des recrutements prévisibles, et des changements d'organisation des services municipaux qui nécessitent consultations et discussions ;

Considérant l'indispensable concertation avec les instances représentatives et tous les membres de la communauté éducative pour la construction d'un projet consensuel;

Considérant l'intérêt de construire un «projet éducatif territorial» pour donner un contenu pédagogique intéressant à cet accueil pour les enfants ;

*Le Conseil Municipal
sur rapport de Monsieur le Maire
confirme à l'unanimité*

- ✓ la demande de dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014-15 la mise en oeuvre des nouveaux rythmes scolaires, et notamment l'organisation de trois heures hebdomadaires d'accueil des écoliers dans les écoles communales.

16 – BUDGET DU PORT – MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTE A COMPTEUR DU 5 AVRIL 2013 –

Monsieur ROUDIER, 3^{ème} Adjoint, rappelle au Conseil Municipal la délibération du 21 décembre 2012, modifiant la régie de recette du port, à compter du 1^{er} janvier 2013.

A la demande de la Commission Communale Portuaire, il propose d'y apporter de nouvelles modifications, afin de faciliter la gestion des navires de passage, comme suit :

Recettes encaissées dans la régie du port :

- Bassins à flot, bassin d'échouage, chenal : navires de passage d'une durée inférieure à un mois pour les particuliers,
- Mise à disposition du public de la cale de mise à l'eau,
- Mise en sécurité des bouts d'amarrage,

- Mise à disposition de biers,
- Stationnement sur l'aire de carénage de bateaux avec leurs remorques appartenant aux particuliers,
- Stationnement des camping-cars,
- Utilisation des douches,
- Utilisation de la machine à laver le linge,
- Utilisation du sèche-linge.

Il précise que les autres recettes (emplacements à l'année, navires de passage d'une durée supérieure à un mois pour les particuliers, emplacements pour les professionnels, droits d'entrée et frais de gestion liés à la liste d'attente, terrasses, carrelets, cabanes de pêcheurs) feront l'objet de factures avec émission d'un rôle et des titres de recettes pour transmission en Perception.

*Le Conseil Municipal
sur rapport de M. ROUDIER
et après en avoir délibéré
à l'unanimité*

- décide de modifier la régie de recettes du port comme proposé ci-dessus à compter du 5 avril 2013 ;
- charge le Maire des formalités à accomplir.

17 – BUDGET DU PORT : DROITS DE PLACE DU PORT DE MESCHERS – TARIFS 2013 -

Monsieur ROUDIER, 3^{ème} Adjoint, présente au Conseil Municipal la proposition suivante concernant les tarifs de droits de place au Port.

La commission communale portuaire a émis un avis favorable à cette proposition lors de ses séances des 12 février 2013 et 28 mars 2013.

Monsieur ROUDIER rappelle que ces tarifs sont exprimés hors taxes.

Tarifs pour lesquels une augmentation de l'ordre de 1.5% sera appliquée pour l'année 2013 :

BATEAUX DE PECHE (Inscrits maritimes) –

- Année : **uniquement pour les pêcheurs Michelais**
 - bateau supérieur à **6 m** : (190 € HT en 2012) – **192.85€ H.T. pour l'année 2013**
 - bateau inférieur à **5,99 m** : (130 € HT en 2012) – **131.95€ H.T. pour l'année 2013**
- 1 mois : (**75 € HT** en 2012) - **82.88€ H.T. pour l'année 2013**

PLATEES (sans habitacle) –

- moins de 5 m : (97,22 € HT en 2012) -**98.68€ H.T. pour l'année 2013**

CARRELETS –

- inférieur à 20 m² : (forfait 167,22 € HT en 2012) -**169.73€ H.T. pour l'année 2013**
- supérieur à 20 m² : (10,03 € HT le m² en 2012) -**10.18€ H.T. le m2 pour l'année 2013**

TERRASSES DE CAFE ET AUTRES OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC (dans la limite de 80m2 pour l'exposition de bateaux par les entreprises professionnelles de MESCHERS) -

- En 2012 : le m² : 15,00 € HT du 1^{er} avril au 2 novembre et 20,00 € HT pour l'année complète en 2012

Pour 2013, il sera de 17.50 € H.T. le m² pour l'année quelque soit le nombre de jours d'utilisation et précise que les 80 m² pour l'exposition de bateaux par les entreprises professionnelles de Meschers seront délimités.

POINTS D'AMARRAGE – du 1^{er} avril au 30 septembre

- La semaine : (34,28 € HT en 2012) – **34.79 € HT en 2013**
- Le mois : (101,17 € HT en 2012) – **102.69 € HT en 2013**
- 6 mois : (250,84€ HT en 2012) – **254.6€ HT en 2013**

Tarifs maintenus à l'identique de 2012 :

FORFAIT DE L'AIRE DE CARENAGE AVEC 3 JOURS D'UTILISATION

	Bateau de moins de 7 mètres		Bateau de plus de 7 mètres	
	Sortie ou remise à l'eau	Sortie et remise à l'eau	Sortie ou remise à l'eau	Sortie et remise à l'eau
	Journée supplémentaire pour l'utilisation du terre plein = 12,79 € HT par jour			
Usagers du port	38,38 € HT soit 46,00 € TTC	76,75 € HT soit 92 € TTC	68,22 € HT soit 82 € TTC	103,19 € HT soit 123 € TTC
Extérieurs du port	46,90 € HT soit 56 € TTC	93,80 € HT soit 112 € TTC	85,28 € HT soit 102 € TTC	119,40 € HT soit 143 € TTC

Mise à l'eau ou à terre par les particuliers avec leurs propres moyens (jet ski compris) :

- **2,51 € HT** soit **3 € TTC**

Mise à l'eau ou à terre par les particuliers locataires du port avec leurs propres moyens

- **Gratuit**

Utilisation de l'aire de carénage par les bateaux non bénéficiaires d'un anneau dans les bassins du port – forfait eau/électricité/utilisateur du lieu

- **12,54 € HT** soit **15 € TTC/ trois jours**

Le stationnement sur l'aire de carenage de bateaux avec leurs remorques appartenant aux particuliers :

- Tarif proposé **4,18 € HT** la nuitée soit **5 € TTC**.

La mise en sécurité des bouts d'amarrage :

- Tarif proposé **8,36 € HT** le bout soit **10 € TTC**.

La mise à disposition de bers :

- Forfait trois jours à **8,36 € HT** soit **10 € TTC**

CABANES AVEC DEVANTURE 1 ml (en remplacement du tarif « Cabanes ou emplacements devant hangar ») :-

- inscrit maritime : **20 € HT le m²** pour l'année complète
- non inscrit maritime : **23 € HT le m²** pour l'année complète
- local vide pour commerce : **30 € HT le m²** pour l'année complète et **20 € HT le m²** du 15 juin au 15 septembre

EMPLACEMENT – KIOSQUES (en remplacement du tarif « Emplacement promenade en mer ») :-

- **50,00 € HT** (inférieur à 2 m²)
- **100,00 € HT** (forfait de 2 à 4 m²)

*Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré
décide à l'unanimité*

- de donner un avis favorable quant à l'application des tarifs proposés ainsi qu'aux modalités de calcul de ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2013.

18 - LOCATION DES TIVOLIS ET REMORQUE DE TABLES – TARIFS 2013-

Monsieur BONNEFOND propose à l'assemblée délibérante de ne pas augmenter les tarifs de location des tivolis et de la remorque de table.

TARIFS LOCATION DES TIVOLIS	
NATURE DE LA LOCATION	MONTANT
	Dimensions 5 X 5
CAUTION tivoli	500 € par tivoli
- Forfait Week-end (ou 48h)	
- Michelais (personne physique ou morale)	150 € par tivoli
- Extérieur (personne physique ou morale)	Pas de location
Aucune location ne pourra avoir lieu en juillet et août	

TARIFS LOCATION DE LA REMORQUE DE TABLES	
NATURE DE LA LOCATION	MONTANT
CAUTION remorque	500 € par remorque
LOCATION	
Michelais (personne morale)	Gratuit
Michelais (personne physique)	100 € livraison et enlèvement (aller-retour)
Extérieur (personne physique ou morale)	Pas de location

- Les tarifs prennent en compte les frais de transport, de montage et démontage du matériel mis à disposition ;
- Les montages et démontages ne seront pas réalisés les samedis, dimanches et jours fériés ;
- Les loueurs prendront les dispositions nécessaires quant aux assurances concernant cette opération (attestation d'assurance à fournir pour toute la période où le matériel est sous leur responsabilité).
- Toute réservation sera présentée par écrit au moins 8 jours avant la date de la manifestation objet de la réservation afin de procéder à la signature de la convention de location à l'occasion duquel une caution sera déposée.

*Le Conseil Municipal,
considérant l'exposé de Monsieur BONNEFOND,
décide à l'unanimité*

➤ de donner un avis favorable quant à l'application des tarifs proposés.

19 - MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE – REPRESENTATION COMMUNALE DANS LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE A PARTIR DU PROCHAIN RENOUVELLEMENT GENERAL DES CONSEILS MUNICIPAUX -

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil municipal de la décision du Conseil communautaire, lors de sa séance du 8 mars 2013 de modifier les statuts de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, conformément à la loi sur la Réforme des Collectivités Territoriales et en application de l'article 5211-6-1 du CGCT,

Considérant que la loi sur la Réforme des Collectivités Territoriales concernant la composition des Conseils communautaires prévoit la délimitation du nombre des délégués communautaires et la répartition proportionnelle par commune en application de l'article 5211-6-1 du CGCT,

Considérant que les communes de la CARA souhaitent parvenir à « un accord local »,

Considérant que le texte permet ainsi aux communes, par un accord obtenu à la majorité qualifiée des conseils municipaux (accord de la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population totale ou l'inverse), d'augmenter le nombre total de sièges au Conseil communautaire au maximum de 25% en sus de l'application des règles du tableau et de l'obligation que chaque commune dispose d'au moins un siège. Aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges. Cette répartition tient compte de la population de chaque commune.

Chaque organe délibérant est composé de délégués dont le nombre est établi à partir d'un tableau prévu par la loi :

POPULATION MUNICIPALE DE LA CARA	NOMBRE DE SIEGES
De 75 000 à 99 999 habitants	42

* INSEE – Population municipale de la CARA au 1^{er} janvier 2013 : 78 880

Dans le cadre de « l'accord local », le Conseil communautaire de la CARA sera composé de : **(42 sièges + 17 sièges de droit)+ (25% de sièges maximum, soit 14 sièges) soit un total de 73 sièges,**

qui se décomposent ainsi :

		Avec accord pour une répartition libre et 25 % de sièges supplémentaires	
		73 sièges à répartir en tenant compte de la population	
Communes	Population municipale 01/01/2013	Nombre de délégués au prochain scrutin (2014) 42 + 17 = 59 + 25% →73	Nombre de suppléants au prochain scrutin (2014)
ARCES sur GIRONDE	661	1	1
ARVERT	3 117	3	
BARZAN	455	1	1
BOUTENAC-TOUVENT	207	1	1
BREUILLET	2 634	2	
BRIE-sous-MORTAGNE	252	1	1
CHAILLEVETTE	1 458	2	
CHAY (LE)	728	1	1
CHENAC-ST-SEURIN-D'UZET	612	1	1
CORME-ÉCLUSE	1 050	1	1
COZES	2 005	2	
EGUILLE sur SEUDRE (L')	897	1	1
EPARGNES	819	1	1
ETAULES	2 358	2	
FLOIRAC	322	1	1
GREZAC	823	1	1
MATHES (LES)	1 740	2	
MEDIS	2 739	2	
MESCHERS-sur-GIRONDE	2 814	3	
MORNAC-sur-SEUDRE	839	1	1
MORTAGNE-sur-GIRONDE	1 023	1	1
ROYAN	17 946	13	
SABLONCEAUX	1 251	1	1
SAINT-AUGUSTIN	1 250	1	1
SAINT-GEORGES-de-DIDONNE	5 071	4	
SAINT-PALAIS-sur-MER	3 958	3	
SAINT-ROMAIN-DE-BENET	1 620	2	
SAINT-ROMAIN-sur-GIRONDE	48	1	1
SAINT-SULPICE-de-ROYAN	2 798	2	
SAUJON	6 796	5	
SEMUSSAC	2 041	2	
TALMONT-sur-GIRONDE	88	1	1
TREMBLADE (LA)	4 584	4	
VAUX-sur-MER	3 876	3	
Total	78880	73 (1 délégué par commune puis 1 par tranche de 1400 habitants)	et 17 suppléants

Considérant qu'à compter des prochaines élections municipales, dans les Communautés d'agglomération lorsqu'une commune ne disposera que *d'un seul délégué*, l'article 8 de la loi du 16 décembre 2010 prévoit l'obligation aux communes de désigner *un délégué suppléant*,

Considérant que les communes membres de la CARA doivent délibérer, dans les 3 mois, à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'EPCI au maire de chacune des communes membres, sur la composition des Conseils communautaires, (nouvelle répartition des sièges et nombre de conseillers communautaires en application de l'article L-5211-6-1 du CGCT), qui sera mise en œuvre au prochain renouvellement des Conseils municipaux, à défaut, Madame la Préfète fixera au plus tard le 30 septembre 2013, le nombre des délégués, en application de la loi de 2010 : représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sur la base du tableau prévu par la loi,

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver, par accord local, le nombre de 73 sièges répartis tel que présenté dans le tableau ci-dessus, correspondant à la représentation communale dans la communauté d'Agglomération Royan Atlantique à partir du prochain renouvellement général des Conseils municipaux.

*Le Conseil Municipal
sur rapport du Maire
et après en avoir délibéré
décide à l'unanimité*

- d'approuver par accord local, le nombre de 73 sièges répartis tel que présenté dans le tableau ci-dessus, correspondant à la représentation communale dans la communauté d'Agglomération Royan Atlantique, à partir du prochain renouvellement général des Conseils municipaux,
- d'autoriser le maire à signer tous les documents se rapportant à la présente décision.

20 - SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2^{ème} CLASSE A TEMPS COMPLET -

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du départ en retraite d'un adjoint technique 2^{ème} classe, au 1^{er} avril 2013, affecté aux services techniques.

Compte tenu des besoins du service, il propose de créer un poste dans le cadre d'emploi des Techniciens territoriaux, et de supprimer le poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe devenu vacant.

*Le Conseil Municipal
sur rapport du Maire
et après en avoir délibéré
à l'unanimité décide*

- *de supprimer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} mai 2013 ;*
- *de solliciter l'avis du Comité Technique Paritaire auprès du Centre de Gestion sur cette suppression ;*
- *de créer un poste dans le cadre d'emploi des Techniciens territoriaux à compter du 1^{er} mai 2013 ;*
- *charge le Maire des formalités à accomplir.*

21 - PARTICIPATION DU PLACIER AUX REUNIONS DE LA COMMISSION MUNICIPALE DE GESTION ET D'ATTRIBUTION DES EMPLACEMENTS DES MARCHES - VACATIONS -

Monsieur ROUDIER, 3^{ème} Adjoint, propose que le placier recruté pour la saison estivale participe aux réunions de la Commission Municipale de Gestion et d'Attribution des emplacements des Marchés. Il propose de fixer sa rémunération, sous forme de vacations, dans les conditions suivantes :

- 1 journée est égale à une vacation de deux heures – Taux de base 1^{er} échelon du grade d'Adjoint Technique 2^{ème} classe.

*Le Conseil Municipal
sur rapport de M. ROUDIER
et après en avoir délibéré
décide à l'unanimité*

- *d'accepter les conditions de rémunération telles que présentées ci-dessus ;*
- *charge le Maire des formalités à accomplir.*

Délibérations du Conseil Municipal du 04 avril 2013.

- 1 – Compte de gestion – Exercice 2012 – Commune de Meschers ;
- 2 – Compte administratif – Exercice 2012 – Commune de Meschers ;
- 3 – Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice – Commune de Meschers ;
- 4 – Fiscalité 2012 – Commune de Meschers ;
- 5 – Budget primitif 2013 – Commune de Meschers ;
- 6 – Compte de gestion – Exercice 2012 – Port de Meschers ;
- 7 – Compte Administratif – Exercice 2012 – Port de Meschers ;
- 8 – Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice – Port de Meschers ;
- 9 – Budget primitif 2013 – Port de Meschers ;
- 10 – Recrutement d'un contractuel – Responsable des services techniques ;
- 11 – Prise en charge de repas – Stagiaires ;
- 12 – Suppression de la régie : Boutique grottes de Régulus ;
- 13 – Suppression de la régie : Mise à disposition de bâtiments et de matériel ;
- 14 – Tarifs Grottes de Régulus et boutique 2013 ;
- 15 – Refondation de l'école – Modification des rythmes scolaires ;
- 16 – Budget du port – Modification de la régie ;
- 17 – Budget du port Tarifs 2013 ;
- 18 – Budget commune – Tarifs 2013 mise à disposition de matériel ;
- 19 – Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique – Représentation communale dans la communauté d'Agglomération Royan Atlantique à partir du prochain renouvellement général des conseils municipaux ;
- 20 – Suppression d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet ;
- 21 – Participations du placier aux réunions de la commission municipale de gestion et d'attribution des emplacements des marchés - vacations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Les Conseillers,

Jean-François NEGRET

M. BONNEFOND Michel

M. GILBERTO Roland

Mme NICOT Claudine

M. ROUDIER Yves

M. BRIN Michaël

M. CARDOT Claude

Mme CHATELIER Mireille

M. CHOLLET Freddy

M. FILLOLEAU René

Mme HIREL Brigitte

M. PENOT Dominique

Mme STEFANSKA Valérie